

**Enquête publique** sur la demande de la STIB de créer deux terminus de bus, sur la rue de l'église et sur l'avenue de Hinnisdael.

*L'avis ci-dessous est a été rédigé conjointement par les équipes de la sous-commission vélo de Stockel, du GRACQ, de Stockel Quartier Durable, de l'ASBL Autonomia, experte dans la mobilité PMR, et de la Fabrique d'Eglise Notre Dame de Stockel.*

#### 1. **Le comité d'accompagnement organisé par la STIB.**

Page 3 de la note explicative de la STIB :

*Pour ce faire, des discussions (visites sur place et comité d'accompagnement entre novembre 2021 et mai 2022) ont eu lieu avec le représentant du Stockel square, l'exploitant du Stockel square, la commune et l'Urbanisme Régional afin de valider la localisation du terminus B28.*

**Nous regrettons vivement d'avoir été exclus de ce comité d'accompagnement.**

- Alors que les équipes de la sous-commission vélo de Stockel et de Stockel Quartier Durable s'étaient mobilisées pour présenter un avis très argumenté qui tienne compte un maximum de leurs observations sur le terrain lors de la Commission de concertation (CC) du 23/9/2021.
- Alors que cette contribution a été saluée en réunion et que plusieurs éléments ont été repris dans les motivations de l'avis de la CC du 28/10/2021.
- Alors que dès le 26/10/2021, nous avons proposé notre collaboration à Mme. Henquet de la STIB.

**Cette manière de travailler la préparation d'un projet aussi important est terriblement démotivante pour les associations de citoyens qui ont l'expérience de la vie au quotidien dans le quartier.**

Bien que nous ayons été avertis la veille, nous avons réussi à nous organiser pour participer à la réunion d'information du 11/1/2023 avec la STIB, la commune et une vingtaine d'habitants.

## 2. Itinéraires des bus 28 et 36 dans la proposition de la STIB de décembre 2022.

**Objectifs de la demande de la STIB**, p.3 de la note explicative.

Suite à la révision du plan du réseau bus et à la mise en application du nouveau Plan Directeur Bus de la STIB, le panel d'offres en lignes de bus a été révisé. Dans ce cadre, de nouvelles lignes voient le jour et cela nécessite des aménagements, des adaptations en vue de leur intégration dans le paysage bruxellois.

- **Les lignes 28 et 36** ont pour objectif de relier l'Est de la Région bruxelloise, la commune de Woluwe-Saint-Pierre aux quartiers Européen et des Squares.
- Leur mise en place demande le **développement d'arrêts** et, notamment, de **deux terminus**.
- L'objet de la demande ci-présente porte sur **l'aménagement de l'espace public** bordant le site de Stockel en vue de **revaloriser et de rationaliser les zones d'arrêt des bus** (ligne 28 et ligne 36) se rendant dans le quartier tout en y **intégrant deux espaces de terminus** pour ces lignes de bus.

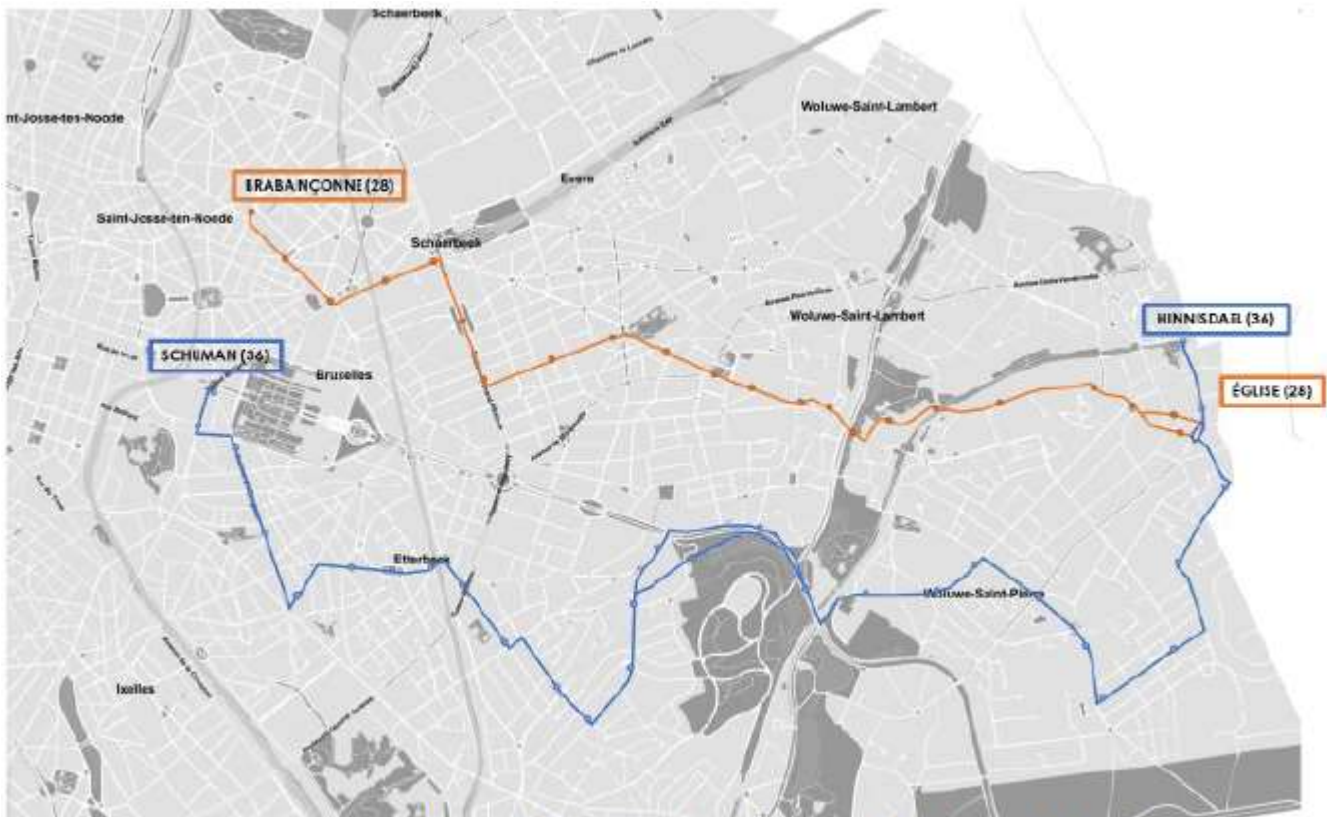


Figure 1 – les nouvelles lignes 28 et 36 : schématisation de la ligne (Source STIB)

Nous saluons la proposition de la STIB concernant la **longueur** des lignes 36 et 28 et la **desserte des pôles**.

Page.24 de la note explicative :

Partant de ces demandes, la STIB a proposé de déplacer les zones de terminus du Bus 28 et Bus 36 aux abords du Stockel square.

- La ligne de bus 36 serait dès lors raccourcie et la ligne 28 serait allongée.
- Cette configuration permet de maintenir une desserte optimale entre les pôles d'attractivités sportifs, scolaire (Don Bosco) et la ligne de métro.

**Nos questions et suggestions se trouvent ci-après.**

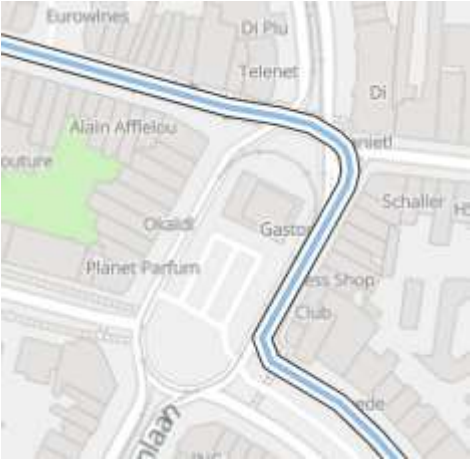

**2.01. Sommes-nous tous conscients que le nombre de passages de bus va exploser place Dumon ?**

Par exemple, entre 16h et 16H59, moment où la circulation est déjà dense actuellement :


- du côté du magasin Club, il y aura 6 passages de bus 28, 5 du bus 36 et 10 du tram 39. Total, 21 passages.
- de l'autre côté de la place Dumon, il y aura 5 passages de bus 36 et 10 du tram 39. Total, 15 passages.

**Soit au total, de 16H à 16H59, 36 passages de bus et trams place Dumon.**

**Parcours actuels des bus 36 et 28.**

<p>Bus 36 : passe par la place Dumon</p> 	<p>Bus 28 : ne passe pas par la place Dumon</p> 
--	--

**Nouveaux parcours prévus par la STIB pour les bus 28 et 36 : passent tous les 2 par la place Dumon**

	<p>En orange, le parcours du bus 28 Le bus 28 barré continuera à avoir son terminus au cimetière de WSP.</p> <p>En bleu, le parcours du bus 36</p>
--	--

**Horaire du bus 28 entre 16H et 16H59 : 6 passages côté magasin Club**

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi																					
4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	0	1
	48	08	05	57B	01	01A	09	09	07	07	07	05B	01	56B	01	07	11	13	16	16	06A
		24	09B	07B	06	21	21	19	19	18	10	06B	06B	19	25	33	27A	36	36	26A	
		38	14	12	13A	33	33	31	31	30	16B	11	11	31	39	56	36	56	46A		
		48	19B	18B	20	45	44	43	43	41	21	16B	16B	44	55	56					
		57	23	23	33	57	56	55	55	51	26B	21	21	58							
			28B	29B	45					58	31	26B	27B								
			33	34	57						37B	31	31								
			38B	39C							42	36B	37B								
			42	46							47B	41	42								
			47B	51A							52	46B	50A								
			52	56							57B	51	54								

**Horaire du bus 36 entre 16H et 16H59 :**

**5 passages côté magasin Club vers son terminus Amitié + 5 passages de l'autre côté vers Schuman**

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi																					
4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	0	1
		15	09	06	04	00	10	09	10	11	12	03	03	05	10	18	19	19	00	19A	
		25	20	19	15	11	22	21	22	24	25	15	15	17	13A	38	39	24A	20	39A	
		40	33	33	26	22	34	33	34	37	38	27	27	29	26	58	59	39	40	59A	
		54	45	46	37	34	46	45	46	48	51	39	39	42	42						
			57		42A	46	57	58	58	59		51	52	55	47A				58A		
					48	58									58						

Horaire du tram 39 entre 16H et 16H59 :

10 passages côté magasin Club en direction du Ban Eik + 10 passages de l'autre côté vers Montgomery.

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi																												
4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	0	1							
	21	03		02		05		05		02	02	06	06	07	07		01		01		01		03	01	09	09	09	09
	38	20		06		11		11		12	12	14	14	14	13		07		07		07		11	10	29	29	29	29
	43	31		15		17		17		22	19	21	21	22	19		13		13		13		22	20	49	49	49	50
	58	36		22		23		23		32	22	28	29	29	25		19		19		19		32	32				
		43		28		29		31		42	32	36	36	36	30		25		25		26		41	49				
		48		34		35		40		52	42	43	44	44	36		31		31		35		51					
		52		40		41		52			51	51	52	51	42		37		37		43							
		58		47		46					59	58	59	57	48		43		43		53							
				53		53								59	55		49		49									
				59		59								55	55													

Or, la place Dumon est une Zone de rencontre.

- Les mêmes règles et les mêmes panneaux que dans une zone résidentielle s'appliquent à une zone de rencontre.
- La grande différence tient à l'élargissement du champ d'application du statut : **il est autorisé en présence d'activités de commerce, récréatives, d'artisanat, d'enseignement** et plus uniquement dans le seul contexte résidentiel.

Quelles sont les règles pour une zone de rencontre ou une zone résidentielle ?

- Il s'agit d'une rue de quartier dans laquelle les **piétons sont prioritaires** et les **jeux d'enfants** sont autorisés.
- La **vitesse** des automobilistes est limitée à 20 km/h.  
Les conducteurs ne peuvent mettre les piétons en danger ni les gêner et doivent, au besoin, s'arrêter. Les piétons peuvent utiliser l'ensemble de la voie publique, mais ne peuvent toutefois gêner le trafic sans raison.
- Le **stationnement** n'est autorisé qu'aux emplacements prévus à cet effet (désignés par un « P »).
- La rue est généralement aménagée de **plain-pied**, c'est-à-dire sans séparation nette entre le trottoir et la chaussée. Tout est au même niveau, avec le même revêtement.



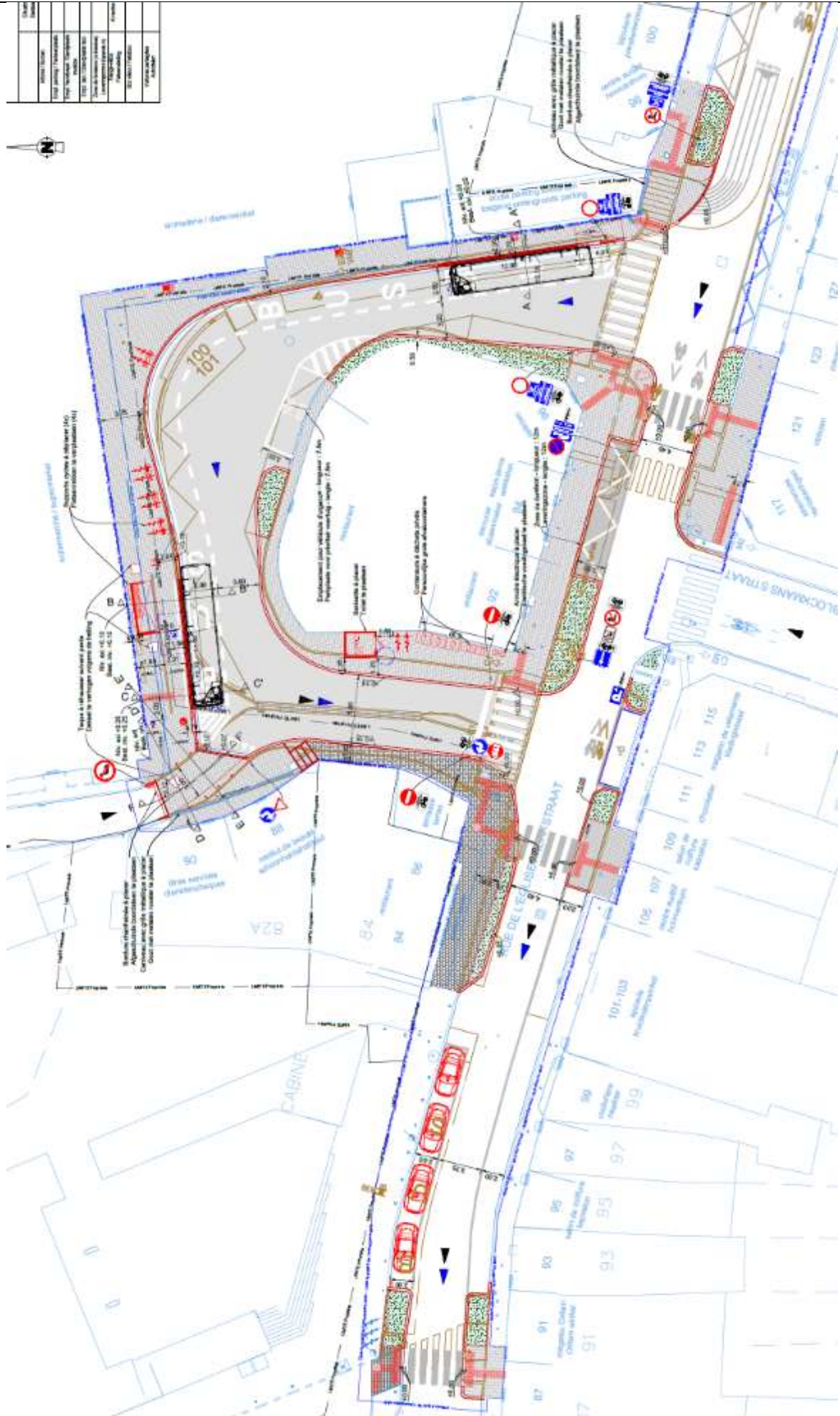
Panneau :

**Remarque d'Autonomia (PMR)** : la place Dumon doit conserver son caractère prioritaire aux usagers faibles.

## 2.02. Le quartier Konké toujours sans desserte de transport en commun.

- La **proposition de la STIB ne répond pas à une remarque importante** que nous avons formulée **avant et après** la CC du 23/9/2021 et communiquée à la STIB, à URBAN, à Bruxelles Environnement et à la Commune.
- **Le quartier Konké, très dense en nouvelles habitations**, continuera à ne bénéficier d'aucune desserte alors même que le **plan de mobilité de Woluwe Saint Lambert** vise le passage du bus 36 dans le quartier Konké (fiche projet n°4.3 du plan communal de mobilité WSL).

### 3. Terminus bus 28 dans la proposition de la STIB de décembre 2022



**L'établissement du terminus du bus 28 dans le « U » du Stockel Square répond à une série d'objections soulevées lors de la CC du 23/9/2021 et reprises dans l'avis du 28/10/2021.**

Nous saluons,

- *Les objectifs du projet « Terminus bus Eglise – U Stockel-square » p.24 de la note explicative ;*
- *Les modifications apportées sur la rue de l'Eglise p.27 de la note explicative.*

Par exemple, en termes de livraisons et de circulation PMR, suite à ce positionnement, il y a la création de deux zones de livraison et d'une place pour handicapé rue de l'Eglise. Ce qui est positif.

### **Nos questions et suggestions.**

#### **3.01. Usage de bus hybrides.**

En page 6 de l'avis de la CC du 28/10/2021, il est écrit :

*Considérant qu'afin d'assurer la quiétude riveraine, le demandeur privilégie l'usage de véhicules hybrides, plus silencieux que les véhicules plus traditionnels, qu'il est en outre d'usage au sein de la STIB d'imposer aux chauffeurs de bus, l'arrêt immédiat du moteur une fois le véhicule arrêté en terminus,*

Lors de la Commission de concertation du 21 novembre 2019, la STIB avait présenté un avant-projet de terminus du bus 36 avenue Hinnisdael.

Les habitants avaient souligné le risque de **pollution** et de **bruit depuis tôt le matin jusque tard la nuit** (voir horaires des bus 28 et 36 page 3 de cet avis).

- Depuis lors, il semble que les bus des lignes 28 et 36 soient des bus hybrides non rechargeables. *Ces bus rechargent leurs batteries uniquement en freinant et ne possèdent donc pas de câble de rechargement. Ils sont très silencieux surtout à l'arrêt: freinage en mode "dynamo", arrêt d'office de tout moteur pendant l'arrêt et démarrage avec le moteur électrique. Ensuite ils passent en mode thermique.*
- **Nous demandons à la STIB de confirmer que tous les bus des lignes 28 et 36 sont des bus hybrides.**

#### **3.02. Le terminus et le PPAS.**

Aux p. 9 et 27 de la note explicative.

- *Le projet de la STIB ne met pas en péril le développement futur de ce PPAS. La conséquence de la mise en oeuvre du PPAS imposera la relocalisation du terminus B28 à proximité du Stockel square afin de garantir une intermodalité idéale et afin de répondre aux objectifs expliqués plus bas dans le document (voir : 2.1 Réflexion sur la relocalisation des terminus bus 28 et bus 36 ).*

**Cette relocalisation éventuelle n'est en fait pas décrite.**

- *Ce PPAS prévoit l'extension de la zone commerciale jusqu'à hauteur de la rue de l'Eglise en proposant la suppression à terme du « U » / banane du Stockel Square.*

**Que se passera-t-il concrètement dans ce cas ?**

#### **3.03. Il est prévu la création de deux trottoirs traversant, à l'entrée du « U » et à sa sortie.**

- Il faut que ces passages puissent ralentir la vitesse des véhicules entrant et sortant de cette zone.
- Actuellement, les trottoirs sont abaissés progressivement pour arriver au même niveau que les voiries entrantes et sortantes, on ne peut pas appeler cela des trottoirs traversant.  
**Il y a confusion entre trottoirs traversant et passage piéton.**

Un trottoir traversant est un espace **spécifiquement aménagé pour la circulation des piétons**, mais **franchissable** par les véhicules sortant d'une rue secondaire (ou y entrant).

**Le conducteur s'y comporte comme au sortir d'un parking ou d'un garage.**



**3.04. Il est prévu un nouveau passage piéton au niveau du restaurant Harmony.**

- Nous n'en voyons pas trop l'intérêt et nous sommes persuadés que ce sera un passage piéton où la **sécurité** ne sera pas maximale.
- En effet, les **conducteurs** qui sortiront du « U » auront le regard tourné vers la gauche pour voir si aucun véhicule n'arrive et non vers la droite où des piétons pourraient se trouver déjà sur le passage piéton.

**3.05. Le trottoir devant l'Harmony et les n° 88 et 90 de la rue de l'église.**

- Il est prévu que le trottoir devant l'Harmony soit porté à **2 mètres** le long de la terrasse couverte du restaurant, ce qui est positif par rapport à la situation actuelle.
- Il faut cependant s'assurer que l'actuelle « **zone de service** » à la droite de la terrasse couverte, disparaisse complètement.
- Il faut noter par ailleurs que les deux mètres du trottoir ne sont pas maintenus tout le long de la terrasse. En effet, du côté gauche de la terrasse, **le trottoir se rétrécit fortement et forme une sorte de goulot**. Ne faudrait-il pas réduire la longueur de la terrasse pour maintenir un trottoir de deux mètres de large ou trouver une autre solution pour maintenir les deux mètres de large ?
- **Remarques d'Autonomia pour les PMR :**
  - la suggestion ci-dessus pour le trottoir devant l'Harmony est importante et utile pour les PMR ;
  - d'autre part, il faut profiter de l'aménagement du U du Stockel Square pour rendre accessibles les magasins 88 et 90 qui sont de plain-pied mais difficilement et dangereusement atteignables du fait de l'aménagement des trottoirs



Trottoirs à hauteur des n° 88 et 90 rue de l'église et face à ceux-ci.

### 3.06. *Petite zone de livraison devant le lavoir.*

- Il serait bon que la sortie des véhicules de la plus petite zone de livraison soit facilitée par une **coupure en biseau de la bordure** comme cela existe à la zone de livraison de 20 mètres.
- Sinon les camionnettes risquent de monter sur la partie paysagère.

### 3.07. *Place de parking PMR et rampe d'accès PMR dans le U du Stockel Square*

#### **Remarque Autonomia (PMR) :**

- il est important de garder une **place de parking PMR** dans le U de Stockel Square afin d'éviter des longs trajets pour les PMR qui veulent aller dans le Stockel Square ;
- ceci implique le maintien de la **rampe d'accès PMR**.  
Cette rampe d'accès étant dans l'axe de l'arrêt du bus 28, il serait nécessaire de la **protéger** par exemple par des pots de fleurs ou des poteaux afin que les bus ne roulent pas dessus et ne la défoncent.



### 3.08. *Déposer les passagers du bus 28 à l'entrée du U.*

Le **Stockel Square est fermé le soir de 20 h à 6 h du matin et le dimanche toute la journée.**

Donc, à ces périodes, les usagers ne peuvent **entrer que par l'avenue de Hinnisdael.**

- Un **panneau** sera utile pour informer les voyageurs à ce propos.
- Pour diminuer le trajet vers le métro, l'arrêt des bus devrait se faire le plus près possible de la rue de l'Eglise. Est-ce que la STIB confirme bien que le **bus 28 déposera ses passagers à l'entrée de la zone**, c'est-à-dire le long de la rampe d'accès au sous-sol du parking du Stockel square, avant de continuer pour se mettre en position de terminus ?

### 3.09. *Comme l'arrêt du bus actuel devant l'église va disparaître, la STIB propose des emplacements de parking.*

- S'agit-il bien de **parking pour les livraisons** ?
- **Si ce n'est pas le cas**, ne pourrait-on pas envisager des places pour vélos et/ou vélos cargos ?

### 3.10. *Accès corbillard à l'église ND de Stockel*

Dans la note explicative, p. 27, il y a la mention : *Les modifications apportées sur la rue de l'Eglise sont les suivantes :*

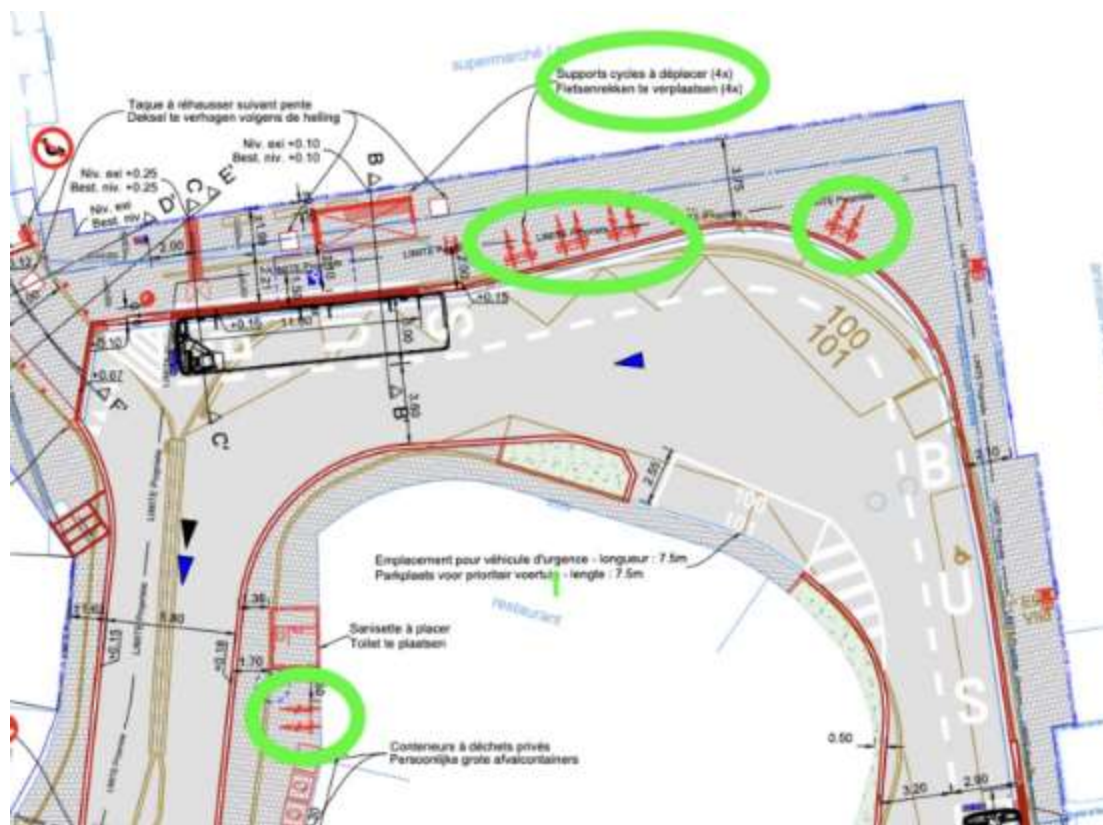
*Démantèlement de l'arrêt de bus au niveau de l'église et réaffectation de stationnement à cet endroit.*

*Mise aux normes de la traversée piétonne à hauteur de l'Eglise Notre Dame de Stockel (accès corbillard).*

- **Que veut dire la STIB concrètement ?**
- Il va de soi que « **l'accès corbillard** » doit rester possible et que « toute marche arrière éventuelle du corbillard dans la rue Vandermaelen pour retrouver son emplacement » est à proscrire comme il en avait été question au projet initial présenté en CC le 23/9/2021.



### 3.11. Nombre de places de stationnement pour les vélos

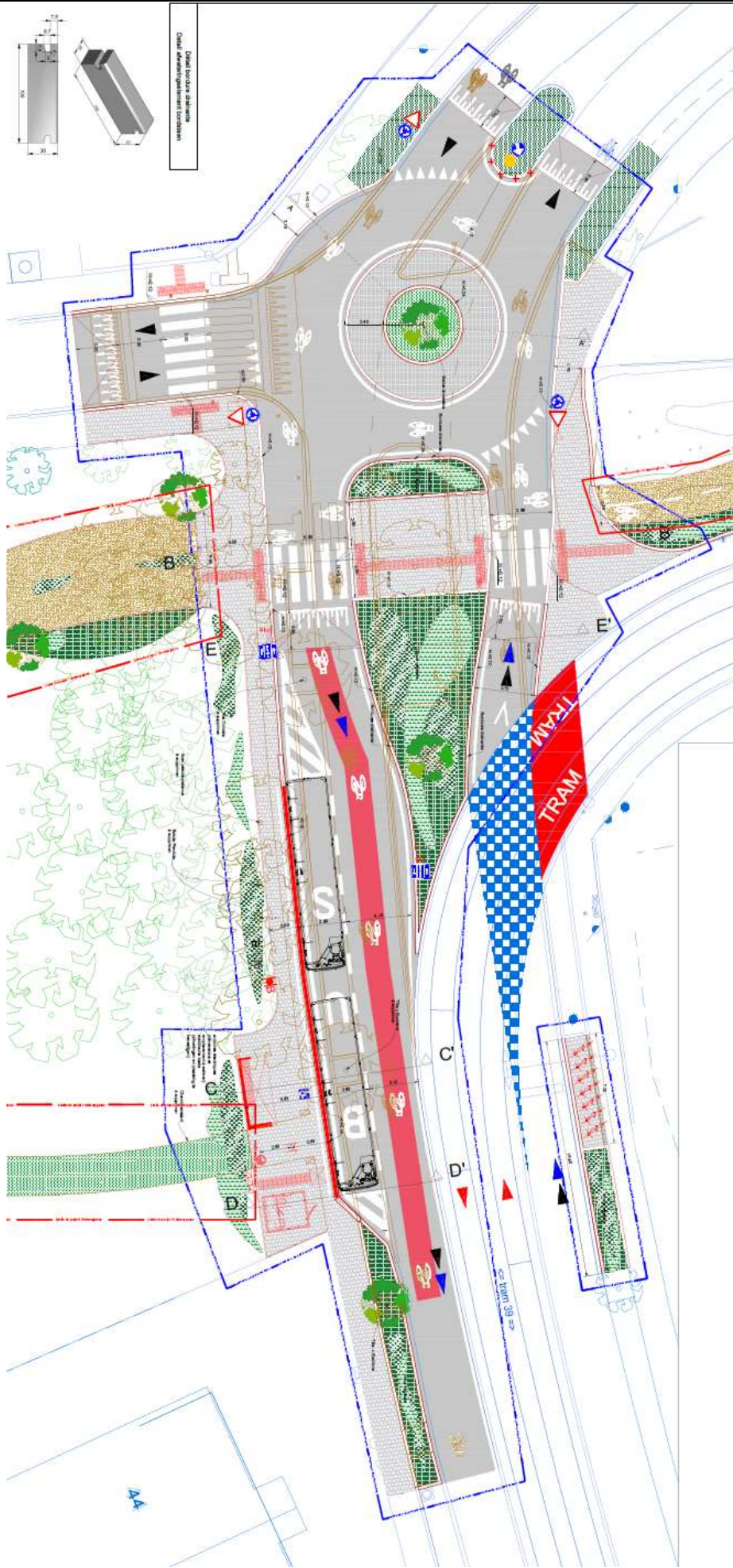


- Le plan « réalisation » mentionne en toutes lettres « **Supports cycles à déplacer (4x)** ». En effet, il y a actuellement quatre séries de supports offrant au total 20 places.
- Sur le même plan on observe toutefois que les supports ne sont pas déplacés mais **remplacés** par 10 arceaux pour vélos offrant au total 20 places. Dès lors que le nombre de places de stationnement pour les vélos est maintenu, le GRACQ n'a pas d'observations.
- **Le GRACQ tient à exprimer son inquiétude quant à la volonté réelle de procéder à ce remplacement** (si ceux-ci étaient jugés gênants pour les piétons par exemple). En effet **dans la note explicative ce remplacement n'est pas mentionné**, ni au point 2.3 "Aménagement de la voirie" où les différents travaux à exécuter sont listés, ni au point 2.06 "Cyclistes".

### 3.12. Flèche PARKING au sol dans la rue de l'église

- Actuellement, une flèche extrêmement large portant le mot « PARKING » est peinte au sol de la rue de l'Eglise pour inviter les automobilistes à utiliser le parking souterrain.
- C'est avec satisfaction que le GRACQ constate que sur les plans cette flèche a été réduite de façon à ce que **les automobilistes ne soient plus surpris par les cyclistes faisant usage du SUL (sens unique limité)**. Bien que le ré-asphaltage de la rue de l'église ne soit pas inclus dans le projet, le GRACQ insiste pour que cette réduction soit réalisée au plus vite.

4. Terminus bus 36 dans la proposition de la STIB de décembre 2022



### **Nous saluons,**

- Les objectifs du projet avenue de Hinnisdael « Terminus Amitié » p.25 de la note explicative ;
- Les objectifs pour le *Cheminement piéton et accessibilité PMR* ainsi que pour les *cyclistes* p. 28 et 29 de la note explicative.

### **Nous regrettons vivement ...**

que pour la circulation cyclistes, une fois de plus, il n'y ait pas eu de concertation avec la sous-commission vélo Stockel et le GRACQ qui s'étaient déjà mobilisée pour formuler des **propositions constructives** lors des aménagements de l'arrêt Stockel et **qui ont l'expérience de la vie au quotidien dans le quartier.**

### **Nous espérons vivement ....**

que les 2 points repris à la p.6 de la note explicative, à savoir :

- La parcelle 23/02 appartient à SNCB avec un potentiel transfert foncier à Bruxelles-Environnement
- La parcelle 23P2 appartient à la Régie foncière de la Région de Bruxelles-Capitale.

permettront des **collaborations** avec Bruxelles Environnement, la commune et les habitants.

### **Nos questions et suggestions.**

#### **4.01. Usage de bus hybrides.**

En page 6 de l'**avis de la CC du 28/10/2021**, il est écrit :

Considérant qu'afin d'assurer la quiétude riveraine, le demandeur privilégie l'usage de véhicules hybrides, plus silencieux que les véhicules plus traditionnels, qu'il est en outre d'usage au sein de la STIB d'imposer aux chauffeurs de bus, l'arrêt immédiat du moteur une fois le véhicule arrêté en terminus,

Lors de la Commission de concertation du 21 novembre **2019**, la STIB avait présenté un avant-projet de terminus du bus 36 avenue Hinnisdael.

Les habitants avaient souligné le risque de **pollution** et de **bruit depuis tôt le matin jusque tard la nuit** (voir horaires des bus 28 et 36 page 3 de cet avis).

- Depuis lors, il semble que les bus des lignes 28 et 36 soient des bus hybrides non rechargeables. *Ces bus rechargent leurs batteries uniquement en freinant et ne possèdent donc pas de câble de rechargement. Ils sont très silencieux surtout à l'arrêt: freinage en mode "dynamo", arrêt d'office de tout moteur pendant l'arrêt et démarrage avec le moteur électrique. Ensuite ils passent en mode thermique.*
- **Nous demandons à la STIB de confirmer que tous les bus des lignes 28 et 36 sont des bus hybrides.**

#### **4.02. Suppression de 13 places de parking voitures.**

- **Actuellement, la pression des voitures reste un élément critique dans le quartier**, surtout les jours de marché, particulièrement le samedi, ou lors d'événements place Dumon.
- Des **efforts** ont été faits par la commune, pour que la place Dumon redevienne le cœur du quartier au lieu d'un parking à ciel ouvert et pour que les parkings sous le Stockel Square et derrière la crèche soient plus utilisés, mais les conducteurs restent paresseux.
- **Qu'est-ce qui est prévu pour persévérer dans la signalisation et les incitants ?**  
Par exemple, comme au parking extérieur de l'arrêt Kraainem, via des **panneaux lumineux** signalant si le parking près de la crèche ou sous le Stockel Square est **libre** ou **complet**.

#### **4.03. Aménagements de l'espace vert.**

- Cet espace vert a été obtenu lors des **concertations** entre le Comité de quartier et la commune **dans les années 80**.
- La gestion des 2 parcelles (23/02 et 23P2) par **Bruxelles Environnement** est une belle opportunité de renforcer les coopérations entre Bruxelles Environnement et la commune.  
Premières réussites : la prairie fleurie, l'hôtel à insectes et le panneau explicatif.

- **Stockel quartier durable** fait partie du réseau des quartiers durables citoyens animé par Bruxelles Environnement, les concertations devraient pouvoir se concrétiser pour les aménagements de cet espace vert. C'est déjà le cas avec la commune pour le verger.
  - ✓ Nous saluons les projets de plantations d'arbres et arbustes indigènes comme le noyer et le châtaignier.
  - ✓ Cet espace est de plus en plus utilisé par les familles et pour ses bancs.
  - ✓ Mais il est aussi de plus en plus colonisé par les chiens et leurs déjections.
  - ✓ L'implantation d'une caninette et de distributeurs de sacs seraient utiles.
  - ✓ C'est aussi un lieu qui permet l'installation d'un bac à compost.

#### 4.04. Aménagements PMR

##### Remarque d'Autonomia (PMR) :

- l'arrêt du bus semble conforme aux prescriptions du RRU ;
- les trottoirs et leurs traversés sont élargies et plus accessibles ;
- prise en compte de la problématique des non-voyants ce pourquoi nous nous réjouissons.

#### 4.05. Aménagements cyclistes

- Le GRACQ accueille positivement le placement d'arceaux et la création d'une liaison cyclo-piétonne avec la Voie Verte.
- Cependant **le plan n'est pas clair quant au régime de priorité** de cette liaison au droit de l'avenue de Hinnisdael : pour lever toute ambiguïté, nous suggérons le **placement d'un triangle sur pointe** comme il y en a un au croisement de la promenade verte et de la rue de la station.



Croisement promenade verte / rue de la station

*Cet avis a été rédigé conjointement par les équipes de la sous-commission vélo de Stockel, du GRACQ, de Stockel Quartier Durable, de l'ASBL Autonomia, experte dans la mobilité PMR, et de la Fabrique d'Eglise Notre Dame de Stockel.*